



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2012

**PRESENTS** : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Guy PERINET-MARQUET, Georges BASSET, Jean-Claude DESRUES, Dominique PELISSIER, Anthony CHAMBET, Marie-Paule PERINET-MARQUET, Jean LABROUSSE ;

**ABSENTS excusés** : Patrick DESCHAMPS ;

**ABSENTS** : MOLLARD Julie, BARDET Olivier, PERNOD Stéphanie;

**Procurations** : Patrick DESCHAMPS à Jean Paul JACCAZ.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 3 MAI 2012.**

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 3 mai 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR ET EXAMEN**

#### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2012**

#### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE**

##### **Chapitre eau - assainissement**

#### **1/ Approbation Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement (RPQS)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2011

##### **➤ Eau :**

La production d'eau a augmenté en 2011 en partie en raison de fuites. La quantité facturée est de 218402 m3. Le rendement quant à lui a baissé pour atteindre 62.5% (fuites constatées ; des travaux ont été réalisés depuis et on espère un meilleur rendement cette année).

Le nombre d'abonnés est de 552 et la consommation moyenne est de 98 l/j/habitant.

Les travaux sur eau potable réalisés sont :

- extension du réseau au Thouvassières (90 ml) et au berrier (120ml) ;
- 6 branchements neufs et 3 renouvellements ;
- 7 réparations de fuites.

➤ Assainissement :

La commune est composée de 536 abonnés en collectif et 45 en non-collectif.

Les travaux réalisés en assainissement sont :

- Thouvassières (110ml) ;
- Renouvellement route du Marais (190 ml) ;
- Route du Berrier (80ml).

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Arrivée de Jean LABROUSSE**

**Chapitre administration**

**2/ Avenant DSP Plaine des Belles**

La création du mini-golf entraîne une modification de la Délégation de Service Public signée avec M. Gérard ISSARTEL dans la mesure où une nouvelle activité est créée. En accord avec l'actuel délégataire, un avenant a été rédigé pour fixer le fonctionnement transitoire avant la mise en place de la nouvelle DSP, pour laquelle les appels d'offre sont terminés depuis ce printemps.

- La durée maximale de l'exploitation est modifiée et portée jusqu'à la fin des vacances de Toussaint 2012.
- 20% des recettes HT du mini-golf seront reversées à la commune.
- le matériel de jeu (clubs, balles et cartons de score) est à la charge du délégataire.
- L'entretien des espaces verts et parcours dans l'enceinte du mini-golf est à la charge du délégataire.
- La communication publicitaire est à la charge de la commune.

L'avenant est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**3/ Autorisation de signature de conventions de passage de canalisations pour les travaux de réseaux d'assainissement en Réon.**

Certaines portions des réseaux passent sur des parcelles privées. Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de droit de passage avec les propriétaires.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**4/ Autorisation de signature d'une convention de servitude –ERDF réservoir de la Côte**

Pour le raccordement électrique du réservoir de la Côte pour la télé-surveillance, le câble d'alimentation traverse une parcelle communale. Une convention de servitude de passage est à signer avec ERDF.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

## Chapitre finances

### 5/ Budget 2012 décision modificative

A la suite d'une modification du plan comptable, de nouveaux numéros de comptes sont créés et entraînent des modifications de lignes de comptabilité.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 6/ Emprunt budget 2012 autorisation de signature

Un emprunt de 500000 € est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le budget 2012. Le taux est de 4.87% sur 15 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 7/ Avenant Travaux Réon : autorisation de signature

Le montant du projet étant plus élevé que l'estimation, lors de la consultation il convient de modifier le montant servant au calcul des honoraires du maître d'oeuvre, Profil Etudes ; le taux de rémunération est fixé à 4% du marché soit 9149€ HT.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 8/ Avenant Schéma Directeur Eaux et assainissement autorisation de signature

Dans le marché, des mesures sur les déversoirs d'orages sont prévues. Au vu de la taille plus faible des 15 déversoirs à équiper, l'entreprise SAFEGE modifie le type d'équipements nécessaires. Une moins-values d'environ 50% sera réalisée sur ce point.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 9/ SEA convention honoraires autorisation de signature

Pour la réhabilitation de l'alpage des Evettes (coupe de sapins, débroussaillage...), les honoraires de la SEA sont de 841€ net TVA.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 10/ Instauration de la participation à l'assainissement collectif (PAC)

En avril 2012, (les communes ont été averties en mai), l'état a décidé de remplacer la PRE (Participation au Raccordement à l'Egout) par la PAC, à charge de la commune d'élaborer les règles de calcul.

La PAC est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour les permis de construire validé à partir de cette date, mais aussi pour toute personne souhaitant se raccorder au réseau avec une construction existante (hors permis).

La proposition de taxe est la suivante : 10.50€ par m<sup>2</sup> habitable sans forfait de base. Pour rappel, la PRE imposait un forfait de base de 1500€ puis 10.50€/m<sup>2</sup> à partir de 150m<sup>2</sup> de SHON. Ce nouveau mode de calcul ne pénalisera plus les personnes réalisant de petites surfaces, souvent déjà pour des raisons de moyens.

La PAC est applicable pour les locaux commerciaux avec un abattement de 50% et plafonnée à 1500€.

Cas particulier des constructions existantes non raccordées au réseau dans les secteurs d'assainissement collectif :

Il est proposé une clause d'exonération de la PAC de un an à partir d'octobre 2012 pour permettre le raccordement de ces constructions, notamment dans le secteur de Réon pour lequel les travaux de

réseaux sont en cours. Les élus souhaitent ainsi faire un geste vis-à-vis des personnes encore non raccordées. Ce délai est, espère Monsieur le Maire, une occasion d'inciter des personnes encore non raccordées à réaliser rapidement les travaux, ce qui serait positif pour l'environnement.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET  
NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES  
COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

**COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Litige avec La Poste pour la distribution du bulletin municipal :**

Suite à l'intervention du médiateur de la Poste, La Poste a remboursé 2000€ à la mairie considérant que le préjudice de non distribution portait sur la moitié de la quantité prévue. Cela permet le remboursement de l'impression de la moitié des magazines. Le litige est donc clos.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le 09 juillet à 20h.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21h30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 25 Mai 2012 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18 juin 2012.

Signé : Pierre BESSY, Secrétaire de séance.



Signé le Maire : Yann JACCAZ.

